

Communication d'Emmaüs France relative aux situations dans des Communautés du Nord

Depuis plusieurs semaines, des Communautés Emmaüs du Nord sont confrontées à la mobilisation d'une partie de leurs Compagnes et Compagnons, qui ont décidé de suspendre leur activité et souhaitent obtenir satisfaction sur un certain nombre de revendications qui portent notamment sur les conditions d'accueil et la régularisation de leur situation administrative, dont nous rappelons qu'elle relève de la seule autorité préfectorale. Au regard des spécificités de chacune des situations et des récentes évolutions, mais aussi des spécificités du modèle communautaire, des clarifications s'imposent.

Parce qu'il est de notre devoir d'assurer un accueil digne pour toutes et tous, parce que nous ne pouvons pas rester insensibles à des témoignages de souffrance, nous condamnons fermement tout manquement avéré relatif aux conditions d'accueil au sein des structures du Mouvement. Emmaüs France suit donc de très près les situations des Communautés du Nord dont il est question. Des demandes ont été formulées, des mesures ont été prises, d'autres sont à venir.

Notre objectif est de nous assurer que les pratiques et les conditions d'accueil soient conformes aux valeurs et au niveau d'exigence de notre Mouvement, tout en agissant dans le respect de la procédure judiciaire et de la présomption d'innocence, mais aussi des dispositions statutaires qui régissent le fonctionnement de notre Mouvement.

À la Halte Saint-Jean : toujours pas de réponse à nos demandes

Au mois de juin dernier, le site Streetpress publiait une enquête qui révélait notamment que la Communauté faisait l'objet d'une enquête préliminaire du Procureur pour traite des êtres humains et travail dissimulé. L'ensemble des faits évoqués dans les témoignages de cette enquête journalistique, s'ils sont avérés, sont extrêmement graves, choquants et témoignent d'une souffrance inacceptable des personnes accueillies.

Emmaüs France s'est donc mobilisé rapidement en envoyant une première délégation dans les jours suivant la publication de l'enquête. L'objectif était d'échanger avec les dirigeants de la Halte Saint-Jean ainsi qu'avec les personnes accueillies. À l'issue de cette première visite (d'autres ont suivi, pour échanger de nouveau avec la direction mais aussi avec les Compagnes et Compagnons grévistes), le Conseil d'Administration d'Emmaüs France des 6 et 7 juillet a pris plusieurs décisions.

Il a été demandé au Conseil d'administration de la Halte Saint-Jean de mettre immédiatement la responsable en retrait, afin de garantir d'une part la protection des personnes accueillies et d'autre part →

celle de cette dernière, au centre de tensions grandissantes. Après nous être assurés de sa compatibilité avec l'enquête préliminaire, nous avons fait part à la Communauté de la nécessité de mettre rapidement en œuvre un audit afin d'évaluer son fonctionnement en nous attachant particulièrement à l'écoute des personnes accueillies.

La direction de la Halte Saint-Jean n'a pas donné suite à ces demandes pour lesquelles une échéance a été fixée à la fin du mois.

À Dunkerque : un dialogue impossible avec les instances dirigeantes

Une partie des Compagnes et Compagnons de la Communauté de Dunkerque se sont mis en grève dans le courant du mois d'août, après que les instances dirigeantes ont décidé de modifier les règles de versement de l'allocation d'appartenance communautaire. À la demande d'Emmaüs France cette mesure a été retirée, mais dans le même temps, les revendications ont évolué et portent désormais sur les conditions d'accueil et d'activité, et sur la régularisation de leur situation.

Dans ce conflit ouvert entre une partie des Compagnes et Compagnons et les instances dirigeantes de la Communauté, Emmaüs France est rapidement intervenu afin d'essayer de trouver une issue aux tensions fortes qui opposaient les deux parties. Les instances dirigeantes n'ont pas souhaité coopérer.

Évolutions récentes : une ligne rouge a été franchie

À la Halte Saint-Jean comme à Dunkerque, les dirigeants des Communautés ont décidé de ne plus subvenir aux besoins des Compagnes et Compagnons en les privant de leur allocation d'appartenance communautaire, et même d'accès à des denrées alimentaires à la Halte Saint-Jean.

À Dunkerque, la direction de la Communauté a décidé d'engager une procédure judiciaire à l'encontre des Compagnes et Compagnons ayant suspendu leur activité, en communiquant une liste nominative. Cette décision les met en danger au regard de leur situation administrative.

Nous dénonçons fermement ces décisions, contraires aux valeurs de notre Mouvement. Dans les deux cas, une ligne rouge a clairement été franchie.

Le Conseil d'administration d'Emmaüs France s'est donc réuni jeudi 14 septembre pour échanger sur ces situations. Afin de respecter les dispositions statutaires régissant le fonctionnement de notre Mouvement, c'est lors d'une réunion exceptionnelle programmée le 3 octobre prochain que le CA d'EF sera en capacité de prendre officiellement de nouvelles mesures vis-à-vis des Communautés concernées. Le lancement d'une procédure disciplinaire de traitement des conflits et d'une autre procédure pouvant mener à la suspension à titre conservatoire de la qualité de membre du Mouvement Emmaüs, font partie des mesures possibles.

Afin d'apporter une aide concrète aux Compagnes et Compagnons, Emmaüs France a mis en place un dispositif d'aide alimentaire et a constitué une équipe d'intervention sociale, présente sur place, qui travaille sur l'accès aux droits et propose un suivi individualisé.



À Tourcoing : une perspective de médiation

La Communauté de Tourcoing connaît elle aussi une mobilisation importante qui concerne non seulement des Compagnes et Compagnons mais aussi des salariés et des salariés en insertion. Au contraire des deux premières situations, un dialogue a rapidement été instauré entre les membres de la Communauté en grève et les instances dirigeantes de l'association.

Nous nous réjouissons de la volonté de dialogue entre les deux parties. Une réunion de médiation, à laquelle Emmaüs France participera, est prévue lundi afin que chacune des parties puisse s'exprimer et tenter de trouver une issue favorable à cette situation.

Contact presse

Pierre Vouhé - Responsable relations presse

pvouhe@emmaus-france.org - 06 43 09 81 46

Les Communautés Emmaüs : des lieux d'accueil, de vie, d'activité et de solidarité

Depuis leur création par l'abbé Pierre en 1949, les Communautés Emmaüs sont des lieux d'accueil, de vie, d'activité et de solidarité, qui reposent pour la quasi-totalité d'entre elles sur la récupération et la vente d'objets. Elles accueillent plus de 7 000 Compagnes et Compagnons par an, qui sont nourris, logés et perçoivent une allocation d'appartenance communautaire.

Ce modèle solidaire original est légalement régi par l'article L265-1 du Code de l'action sociale et des familles (et non pas par le Code du travail), qui fixe le cadre du statut OACAS (Organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires). Les Compagnons et les Compagnes ne sont pas donc pas employés ou salariés mais bénéficient du statut de travailleurs solidaires.

→ Les Compagnes et les Compagnons sont domiciliés à l'adresse de la Communauté dans laquelle ils séjournent. La Communauté s'assure de leur fournir :

- un hébergement ou un logement décent ;
- un soutien personnel et un accompagnement social adapté à leurs besoins et à leurs projets ;
- un soutien financier assurant des conditions de vie digne.

→ Les Communautés agréées cotisent à l'URSSAF sur la base de 40% du SMIC, ce qui permet aux Compagnes et Compagnons de bénéficier de tous les droits qui découlent du régime général de la protection sociale : arrêt de travail et indemnités journalières, accident du travail, retraite, etc.

→ Les Compagnes et Compagnons déclarent leurs ressources aux impôts sur la base de l'assiette forfaitaire de 40 % du SMIC.

→ Les Compagnes et Compagnons étrangers accueillis au sein d'une communauté OACAS depuis au moins 3 ans peuvent se voir délivrer une carte de séjour temporaire mention vie privée et familiale, salarié ou travailleur temporaire. Les Communautés accompagnent et appuient ces demandes mais la décision revient aux préfets.

Les Compagnes et Compagnons participent donc à un projet solidaire et écologique et bénéficient d'un accompagnement individualisé qui leur permet de se reconstruire, retrouver une place dans la société, au sein puis éventuellement en dehors de la Communauté. Les Communautés Emmaüs donnent ainsi une seconde vie aux objets, mais surtout une seconde chance à des hommes et des femmes en difficulté.